

ARC ATLANTE
Société par Actions Simplifiée au capital de 6.114.900 €uros
Siège social est à RENNES, 1 rue d'Espagne,
RCS RENNES n° 352.111.009



21 AVR. 2008

Le
Dépôt N° 803612
898937

ASSEMBLEE GENERALE du 22 février 2008

Procès-verbal de délibérations

Le 22 février 2008, à 15 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre adressée aux associés sous pli simple dans les délais légaux.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 9.265 actions sur les 9.265 actions formant le capital. L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Conformément aux statuts, l'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves GIRARD.

La société FIDAUDIT et la société GRANT THORNTON, commissaires aux comptes régulièrement convoquées, sont absentes.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et aux commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que le texte des résolutions et la liste des associés ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant les dix jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

bt

Il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président ;
- Sur proposition du nouveau Président, confirmation d'un des actuels Directeurs Généraux dans ses fonctions ;
- Sur proposition du nouveau Président, désignation d'un Directeur Général délégué, détermination de ses pouvoirs ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte et ajoute qu'il est à la disposition des associés pour leur donner toutes les précisions qu'ils désirent obtenir.

Après un échange de vues, le Président constate que personne ne demande plus la parole et il met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Yves GIRARD de ses fonctions de Président de la société avec effet du 31 mars 2008, afin de faire valoir ses droits à la retraite, désigne Monsieur Philippe GIRARD en qualité de nouveau Président, avec effet de ladite date et ce pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de Monsieur Philippe GIRARD, nouveau Président, confirme Monsieur Stéphane GIRARD, dans ses fonctions de Directeur Général, et ce pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de Monsieur Philippe GIRARD, nouveau Président, désigne Monsieur Jean-Yves GIRARD, en qualité de Directeur Général délégué, avec effet du 31 mars 2008, et ce pour une durée indéterminée.



En application des dispositions de l'article 15-2 des statuts et à titre de limitation interne inopposable aux tiers, l'Assemblée Générale fixe, ainsi qu'il suit, les attributions et fonctions de Monsieur Jean-Yves GIRARD, ès-qualités de Directeur Général délégué.

Dans le cadre de sa participation à la définition de la stratégie et du développement de la société et de ses filiales, élaborés par le Président et par le Directeur Général, Monsieur Jean-Yves GIRARD aura compétence dans les domaines suivants :

- Organisation des relations avec les banques et institutions financières pour la mise en place des financements des SCCV ;
- Négociation des Crédits Builder et crédits spécifiques ;
- Négociation de la mise en place des garanties financières liées aux concours financiers ci-dessus énoncés sans que la liste en soit exhaustive ;
- L'organisation et la gestion du service contentieux.

Pour l'heure, l'exercice du mandat de Directeur Général délégué par Monsieur Jean-Yves GIRARD, ès-qualités de Directeur Général délégué, ne donnera lieu à aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**POUR COPIE CONFORME
LE REPRESENTANT LEGAL**

